

QUESTION ORALE H-0219/10

pour l'heure des questions de la période de session de mai 2010  
posée conformément à l'article 116 du règlement  
par Laima Liucija Andrikiénė  
au Conseil

Objet: Décision du Parlement ukrainien de reconduire le bail de la base de Sébastopol

Le 27 avril 2010, le Parlement ukrainien (Verkhovna Rada) a pris la décision inattendue de ratifier un nouveau traité reconduisant le bail de la base de la marine russe de Sébastopol de 25 ans à compter de 2017, avec la possibilité de prolonger encore le bail de cinq années supplémentaires. La décision a été adoptée à une majorité de 236 voix sur 450, au milieu d'une rixe embarrassante dans l'enceinte de l'hémicycle. La Douma russe a rapidement suivi en ratifiant le traité à une majorité surprenante de 98 % des voix.

De l'avis du Conseil, quel impact cet accord aura-t-il sur la souveraineté de l'Ukraine? Comment va-t-il influencer les perspectives d'intégration euro-atlantique de l'Ukraine?

Compte tenu du fait que depuis l'élargissement de 2007, l'Union européenne jouxte directement la Mer Noire, quelle incidence la présence de cette forte base navale russe près de la frontière de l'Union européenne aura-t-elle sur la sécurité de l'Union à long terme?

Dépôt: 29.04.2010

lt